



INACCEPTABLE !

NON à l'accord scélérat sur l'assurance chômage

Le MEDEF impose sa loi : aujourd'hui faire des économies sur le dos des chômeurs et demain casser le principe de la solidarité interprofessionnelle.

Les droits rechargeables augmentent encore les inégalités et confirment le glissement vers un système de capitalisation où les plus précaires sont les premiers exclus.

Grâce à une forte mobilisation de l'ensemble du secteur du spectacle et de l'audiovisuel, le MEDEF n'a pas pu, comme il l'avait promis, supprimer totalement les annexes 8 et 10. Les intermittents ne subiront pas immédiatement le sort des intérimaires qui ont perdu la reconnaissance de droits sociaux liés à leurs conditions d'emplois spécifiques.

NE VOUS FIEZ PAS AUX APPARENCES !

- 1) L'augmentation des cotisations chômage de 10,80 à 13,30 % aura des conséquences directes sur l'emploi pour l'ensemble des structures de création. La baisse constante des crédits pour la culture et les arts vivants ne leur permettra pas de compenser les augmentations de charges. C'est toute la dynamique de la filière qui est en cause.

Ils font payer leur crise aux chômeurs !

- 2) Le plafonnement du cumul indemnités-salaires à 5 475 € bruts ne permettra que des économies marginales et n'aide en rien la grande majorité des intermittents dont les revenus mensuels moyens sont inférieurs à 2000 € brut !

Ils protègent les plus riches !

- 3) La nouvelle formule du différé d'indemnisation pénalise là encore les plus pauvres en augmentant la carence pour les salaires les plus bas, alors qu'elle se réduit pour les plus hauts. Plus on touche moins on est pénalisé.

C'est la logique libérale qui prévaut sur la solidarité !

- 4) À aucun moment les propositions émises par le comité de suivi, élaborées depuis 10 ans, soutenues par des parlementaires de tous bords, étudiées en commission à l'Assemblée nationale et proposées par la ministre de la Culture comme des éléments importants à prendre en considération, n'ont été discutées.

Ce système de dialogue et de représentation sociale est un déni de démocratie.

Le système de gestion de l'UNEDIC doit être refondé de fond en comble !

- 5) Seul le terme générique des annexes 8 et 10 a été « sauvegardé » ! Les signataires de l'accord demandent à l'Etat d'ouvrir une « concertation » avec les représentants des salariés et des employeurs du secteur pour « lutter contre la précarité ». Comble du cynisme ! Comment ne pas

voir dans cette proposition le projet du Medef et de la CFDT de sortir les intermittents du spectacle de la solidarité interprofessionnelle ?

Rien n'est sauvegardé : tout est à rejeter !

Ce mauvais accord est une impasse : il n'aboutira qu'à l'accroissement de la précarité et des difficultés rencontrées par les plus pauvres, salariés et entreprises.

Face à tant de cynisme, intermittents du spectacle, entreprises culturelles et citoyens doivent plus que jamais faire front et s'opposer à une politique d'austérité qui ne débouche que dans l'impasse de la misère.

Le SYNAVI défend la concertation et la co-construction des politiques publiques sur des valeurs qui n'ont rien à voir avec la mascarade ubuesque de ces négociations soit disant paritaires.

Il réaffirme que seule la prise en compte des propositions du Comité de suivi permettra la mise en place d'un dispositif équitable pour les salariés intermittents et une amélioration du déficit de l'UNEDIC.

Le SYNAVI

appelle l'ensemble de ses adhérents, structures de création et lieux de diffusion indépendants, à rester mobilisés.

Il demande au gouvernement de ne pas agréer cet accord et d'établir de nouvelles conditions de négociations justes, équitables et représentatives.

Lyon, le 24 mars 2014